



VILLE DE SOLLIES PONT

# EXTRAIT

du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de SOLLIES PONT

**Séance du jeudi 15 mars 2018**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

**Date de la convocation**  
8 mars 2018

**Date d'affichage**  
8 mars 2018

**Objet de la délibération**  
*Direction des finances –  
Service finances – Vote du  
budget primitif 2018 -  
Service de distribution d'eau  
potable*

Vote pour à l'unanimité

**POUR : 33**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

L'an deux mille dix-huit, le quinze mars deux mille dix-huit, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

**Étaient présents :**

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, BOUBEKER Patrick, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, BESSET Monique, LAUNAY Michel, SOLDANO Florence, CHEVROT Régis, LUNGERI Carine, GRISOLLE René, LACOURTE Gérard, MAESTRACCI Sylvie

**Procurations :**

DUPONT Thierry donne procuration à COIQUAULT Jean-Pierre,  
CHAOUCHE Dalel donne procuration à RAVINAL Danièle,  
MAIRESSE Aude donne procuration à GRISOLLE René,  
MANDON-BONHOMME Céline donne procuration à LACOURTE Gérard

**Absents :**

Aucun.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Joëlle LAKS** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Le service de distribution d'eau et le service d'assainissement sont des services publics à caractère industriels et commercial.

Ils constituent deux activités distinctes qui doivent être retracées, chacune dans un budget tenu conformément à la nomenclature M49.

Le projet de budget primitif pour l'année 2018 – Service public d'eau potable est présenté aux membres du conseil municipal.

\*\*\*\*\*

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2224-1, L. 2224-7, L.2224-11 ;

**CONSIDÉRANT** que la commission municipale « finances » s'est réunie le lundi 5 mars 2018 ;

Après en avoir pris connaissance du projet, chapitre par chapitre ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

**à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants**

- **ADOPTE** le budget primitif 2018 service de distribution d'eau potable comme suit :

1) **Pour la section d'investissement :**

	<b>Opérations de l'exercice</b>	<b>Restes à réaliser</b>	<b>Résultat reporté</b>	<b>Cumul Section</b>
<b>Dépenses</b>	1 602 747,56 €	95 657,44 €	-	1 698 405,00 €
<b>Recettes</b>	1 689 767,68 €	-	8 637,32 €	1 698 405,00 €
<b>Affectation</b>	-	-	87 020,12 €	87 020,12 €

2) **Section de fonctionnement :**

	<b>Opérations de l'exercice</b>	<b>Restes à réaliser</b>	<b>Résultat reporté</b>	<b>Cumul Section</b>
<b>Dépenses</b>	1 542 636,00 €	-	-	1 542 636,00 €
<b>Recettes</b>	316 010,99 €	-	1 226 625,01 €	1 542 636,00 €

- **MAINTIEN** le montant de la surtaxe eau à 0,56 € le m3.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs  
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON  
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

20 MARS 2018

21 MARS 2018